

Qu'est-ce qui est protégé ?

Les catégories d'œuvres protégées par la *Loi sur le droit d'auteur*.

1. Œuvres littéraires

Œuvre littéraire

Œuvre écrite avec des mots, incluant les tableaux, les programmes d'ordinateur et les compilations d'œuvres littéraires.



Livre

Tout volume ou extrait de celui-ci présenté sous forme imprimée, sauf :

- les brochures
- les journaux, revues, magazines et autres périodiques
- les feuilles de musique, cartes, graphiques ou plans, s'ils sont publiés séparément
- les manuels d'instruction ou d'entretien qui accompagnent un produit.

Recueil

Comprend :

- les encyclopédies, dictionnaires, annuaires, etc.
- les publications périodiques, ex. : journaux, revues, magazines, etc.
- une œuvre composée, en parties distinctes, par différents auteurs ou dans laquelle sont incorporés des œuvres ou des extraits d'œuvres d'auteurs différents.

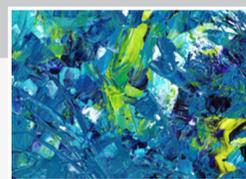
Programme d'ordinateur

Ensemble d'instructions ou d'énoncés destiné à être utilisé dans un ordinateur en vue d'un résultat particulier.

2. Œuvres artistiques

Œuvre artistique

Toute œuvre sous une forme visuelle, qu'elle soit artistique (peinture, dessin, etc.) ou plus scientifique (graphique, carte, etc.).



Œuvre architecturale

Tout bâtiment, édifice, modèle ou maquette de bâtiment ou d'édifice.

Gravure

Comprend les gravures à l'eau-forte, les lithographies, les gravures sur bois, les estampes et autres œuvres similaires, mais exclus les photographies.

Planche

Toute planche stéréotypée ou autre, pierre, matrice, transposition et épreuve négative, et tout moule ou cliché, destiné à l'impression ou à la reproduction d'exemplaires d'une œuvre, ainsi que toute matrice ou autre pièce destinée à la fabrication ou à la reproduction d'enregistrements sonores, de prestations ou de signaux de communication, selon le cas.

Photographie

Y compris les photolithographies et toute œuvre exprimée par un procédé analogue à la photographie.

Sculpture

Y compris les moules et les modèles.

3. Œuvres dramatiques

Œuvre dramatique

Comprend :

- les pièces pouvant être récitées
- les œuvres chorégraphiques ou les pantomimes dont l'arrangement scénique ou la mise en scène est fixée par écrit ou autrement
- les œuvres cinématographiques
- les compilations d'œuvres dramatiques.



Œuvre chorégraphique

S'entend de toute chorégraphie, que l'œuvre ait ou non un sujet.

Œuvre cinématographique

Toute œuvre exprimée par un procédé analogue à la cinématographie, accompagnée ou non d'une bande sonore.

4. Œuvre musicale

Œuvre musicale

Toute œuvre ou composition musicale, avec ou sans paroles, et toute compilation de celle-ci.



5. Mélanges d'œuvres

Toute œuvre littéraire, dramatique, musicale ou artistique originale

Toute production originale du domaine :

- littéraire
- scientifique
- artistique

... peu importe le mode ou la forme d'expression.



Compilation

Les œuvres résultant du choix ou de l'arrangement de la totalité ou d'extraits d'œuvres littéraires, dramatiques, musicales ou artistiques ou de données.

Conférence

Y compris les allocutions, discours et sermons.

Représentation ou exécution

Toute exécution sonore ou représentation visuelle d'une œuvre, d'une prestation, d'un enregistrement sonore ou d'un signal de communication. Y compris l'exécution ou la représentation à l'aide d'un instrument mécanique, d'un appareil récepteur de radio ou d'un appareil récepteur de télévision.

Œuvre créée en collaboration

Œuvre exécutée par la collaboration de deux (ou plusieurs) auteurs, et dans laquelle la part créée par l'un n'est pas distincte de celle créée par l'autre.

6. Objets protégés

Signal de communication

Ondes radioélectriques diffusées dans l'espace sans guide artificiel, aux fins de réception par le public.



Performance

Peu importe que l'œuvre soit protégée ou non et qu'elle soit fixée ou non sous une forme matérielle quelconque :

- l'exécution ou la représentation d'une œuvre artistique, dramatique ou musicale par un artiste-interprète
- la récitation ou la lecture d'une œuvre littéraire par celui-ci
- une improvisation dramatique, musicale ou littéraire par celui-ci, inspirée ou non d'une œuvre préexistante.

Enregistrement sonore

Enregistrement constitué de sons provenant ou non de l'exécution d'une œuvre et fixé sur un support matériel quelconque; excluant la bande sonore accompagnant une œuvre cinématographique.

Qu'est-ce qui est protégé par BDA sous

